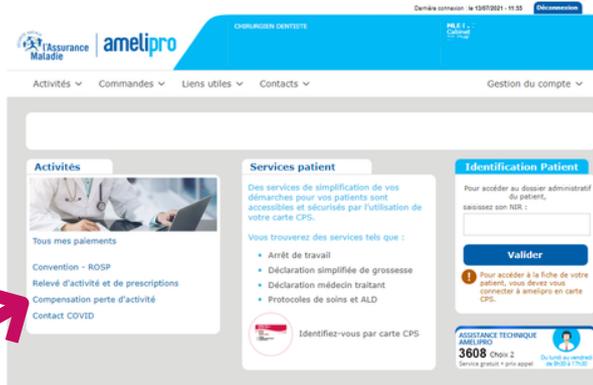


Compensation perte d'activité : solde ou trop perçu vous pouvez le savoir dès à présent : le SFCD vous explique comment

1

Je me connecte à mon espace sur Amelipro



2

Je clique sur "Compensation perte d'activité"

3

soit le calcul n'a pas été fait et apparait cette fenêtre



soit le montant restant à verser ou repris par la CPAM apparait



4

vous pouvez contester le calcul dans un délais de 2 mois par courrier

